

Edito



La Côte d'Ivoire sur la bonne voie

La Côte d'Ivoire est sur la voie de l'émergence. La vision du Chef de l'Etat, SEM Alassane OUATTARA se concrétise au

fil des jours, en témoigne les nombreuses actions qui sont menées sur le plan national et international pour positionner le pays dans le rang des nations émergentes.

La stabilité de l'économie nationale qui affiche un taux croissance du PIB oscillant entre 8 et 10%, la cohésion nationale en cours marquée par une décrispation progressive de la vie politique, la sécurité rétablie avec un indice de sécurité au "même niveau que New York et Genève", la participation de nos dirigeants aux grands rendez-vous mondiaux politiques, économiques, scientifiques, culturels et sportifs dénotent indéniablement du retour de notre pays dans le concert des nations. En effet, ce sont autant d'éléments qui permettent de croire que l'atteinte de l'émergence est un objectif réalisable.

Tous ces facteurs ont redonné confiance aux partenaires au développement. Ainsi, la BAD a fait son retour à son siège originel à Abidjan, et les agences internationales de notation comme Fitch et Moody's ont pour la première fois, évalué l'économie ivoirienne.

Dans cet élan, le CEPICI joue un rôle majeur. Celui de promouvoir les multiples potentialités d'affaires dont regorge notre pays et œuvre à rendre l'environnement des affaires plus incitatif pour faciliter les investissements.

Pour réussir cette mission, le CEPICI s'appuie essentiellement sur le nouveau Code des investissements de notre pays qui offre de multiples avantages fiscaux. C'est assurément, le principal outil dont s'est dotée la Côte d'Ivoire pour capter les investissements privés nationaux et étrangers et contribuer ainsi à l'atteinte de notre objectif commun: l'émergence.

Ce numéro de votre Newsletter se propose de vous fournir les informations relatives à ce Code. Bonne lecture à tous et à chacun...

Emmanuel ESSIS

Sommaire

MARCHE VERS L'ÉMERGENCE:	2
ZOOM SUR:	3
SECTEUR PRIVE	4
INVESTISSEMENT	4
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5
SIGNATURE DE CONVENTION D'ACCORD	5
ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES	6



Page 7

DIASPORA IVOIRIENNE : un signal fort pour les investissements en Côte d'Ivoire

Nous suivre sur : [f CEPICI Officiel](#) [@Cepici_RCI](#) [CEPICI-TV](#)

CONTACTS

Abidjan – Plateau ; Avenue Abdoulaye Fadiga,
Immeuble Belle -Rive 16^{ème} étage.

Boîte postale V 152 Abidjan 01

Standard : +225 20 31 14 00 | Fax : +225 20 31 14 09

Site web : www.cepici.gouv.ci | Email : infos.cepici@cepici.ci

DIASPORA FOR GROWTH 2015 :

Les Ivoiriens de l'étranger démontrent leur attachement à leur pays



Les Ivoiriens vivant à l'étranger du pays ont profité de l'opportunité de la seconde édition du forum Diaspora For Growth tenue les 2 et 3 février 2015 à Abidjan, pour démontrer leur attachement à la Côte d'Ivoire, leur pays d'origine.

Venus de tous les continents, ces compatriotes n'ont ménagé aucun effort pour répondre à l'appel du CEPICI et du Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur en effectuant massivement en effectuant le voyage d'Abidjan pour participer à ce forum qui a été conçu à leur intention.



C'est une tribune qui leur a été offerte, pour s'exprimer et canaliser leur contribution au développement du pays. En effet, la participation des Ivoiriens de l'étranger est non seulement financière, mais elle est également intellectuelle à travers leurs compétences acquises dans leur pays de résidence respectif.

Les travaux se sont articulés autour de cérémonies officielles, de panels, rencontres B to B et d'une exposition.

Organisé autour du thème « la diaspora ivoirienne face au défi de l'émergence », le forum a permis aux participants de mettre en exergue leurs besoins.

Lesquels s'articulent non seulement autour de l'intégration de la diaspora dans le processus de développement économique et social du pays ; de la fiabilité et la régularité des sources de données sur la diaspora, de l'accueil et l'intéressement de la diaspora pour le retour au pays.

Mais, également de la sécurisation des contrats par les actes notariés ; la faiblesse du financement des projets immobiliers des ivoiriens de la diaspora ; le financement des investissements de la diaspora et l'implication de l'Etat, des partenaires au développement, et d'institutions bancaires et financières dans la mise en place du dispositif de mobilisation et de captage des investissements de la Diaspora.

RECOMMANDATIONS

Au terme des travaux, des recommandations ont été formulées. Il s'agit entre autre de l'Actualisation des données sur la diaspora pour mieux la connaître ; de la création d'un cadre incitatif et de facilitation de la diaspora ; du recours au notaire pour sécuriser les contrats immobiliers ; de l'opérationnalisation du fond privé d'investissement ; de la réorganisation de la représentation économique à l'étranger ; de la création d'un cadre institutionnel pour l'expression de la diaspora ; de la mise en place de la bi-bancarisation et des fonds sectoriel de financement en s'inspirant des modèles réussis du Kenya et de la Tunisie ; et enfin de la sensibilisation et mobilisation de la diaspora

pour la participation aux produits liés aux Fonds Commun pour l'immobilier et l'innovation.

Le Premier Ministre, SEM Daniel Kablan Duncan, a aussi saisi l'occasion pour leur présenter les importantes avancées enregistrées dans les différents secteurs socioéconomiques du pays. Pour le Chef du Gouvernement, « cette dynamique devra être accélérée par la participation active et entière de tous les enfants de la Nation notamment ceux de la Diaspora ».

Le Ministre de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'étranger, M. Ally Coulibaly, a pour ailleurs, réitéré l'engagement de l'Etat aux côtés de nos compatriotes résidant à l'étranger.

« A son tour, le Directeur Général du CEPICI, M. Emmanuel Essis, également Commissaire Général du Forum, a indiqué que « le CEPICI s'engage à être le porte-parole de la Diaspora auprès des autorités et à promouvoir une analyse mutuelle Autorité-CEPICI-Diaspora, de leurs préoccupations dans la perspective de trouver une solution en vue d'une contribution efficace de la Diaspora au développement économique de la Côte d'Ivoire ».

BILAN

Le forum a enregistré la présence de 1545 personnes dont 345 invités. Parmi les 1200 participants, l'on a identifié 337 personnes venues de l'étranger. Ce sont 20% pour l'Afrique, 53% pour l'Europe, 9% pour l'Asie-Moyen Orient, et 18% pour l'Amérique et l'Australie.

Au total, il a permis de recueillir, au cours des deux journées de travail, 85 intentions de projets couvrant plus de 10 secteurs d'activités. Les intentions d'investissement cumulées sont portées à 20 milliards de F CFA soit le double de celles mobilisées lors de la première édition qui s'est tenue le 22 juin 2013 à Paris. 173 personnes ont pris part aux rencontres B to B.

L'enthousiasme qui a habité les participants lors des différentes rencontres (panels, B to B, etc) témoigne de la fierté que ressentent ces Ivoiriens à soutenir le développement de leur pays. Cela démontre leur attachement à leur pays surtout avec la volonté manifeste d'investir en Côte d'Ivoire.

Le Forum Diaspora For Growth est une plateforme instituée pour trouver des mécanismes à mettre en œuvre qui puissent favoriser l'investissement de la Diaspora ivoirienne.

ZOOM SUR...

Zoom Sur est une rubrique de mise en lumière d'un service du CEPICI.

Ici, le service au menu est présenté sous toutes ses facettes pour que vous, les lecteurs, connaissiez au mieux le fonctionnement et les prestations du centre de promotion des investissements de Côte d'Ivoire qui est le CEPICI.

Contexte

Le Président de la République, SEM Alassane OUATTARA caresse chaque jour l'ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020.

Pour réaliser cette vision, le Gouvernement ivoirien a fait le choix du secteur privé, le moteur de la croissance économique. D'ailleurs, sa part dans la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2012-2015) est 60% soit 6500 milliards de FCFA sur les 11.000 milliards de F CFA.

Notre pays s'est alors engagé dans un vaste processus de réformes pour améliorer l'environnement des affaires afin de stimuler et de faciliter les investissements privés nationaux et étrangers.

Dans cette rubrique, il s'agit de vous fournir les informations relatives au Régime de la Déclaration du Code des Investissements. Le Service Agrément du CEPICI, par l'entremise du Chef de Service, M. Hermann N'GUETTA, s'est donc prêté à nos questions, pour livrer les détails afférents à ce régime.

RÉGIME DE LA DÉCLARATION

Il faut d'emblée préciser que l'accès à ce régime n'exige pas de montant minimum.

Voie d'accès au régime de la Déclaration

Une fois l'entreprise créée, l'entrepreneur peut se rendre au Guichet Unique du CEPICI pour avoir toutes les pièces à fournir et le formulaire à retirer à cet effet. Le dossier s'articule principalement autour d'un business plan qui permet non seulement au promoteur de maîtriser son projet mais également à l'Etat d'apprécier l'opportunité de l'investissement. Après le dépôt du dossier, le CEPICI et les parties prenantes analysent et prennent une décision sous **48 heures** pour délivrer une « **Attestation de Dépôt** » en cas d'avis favorable. Dans le cas où le dossier déposé nécessite des clarifications et/ou compléments d'information, une séance de travail est organisée avec le promoteur afin de lui porter les observations du CEPICI et améliorer son dossier.

C'est l'attestation de dépôt qui permet à la société de commencer ses investissements en toute quiétude.

Par ailleurs, l'entreprise, muni de cette attestation, peut se rendre aux impôts, notamment à la Direction des Opérations d'Assiette (DOA), pour se faire délivrer une attestation de suspension de paiement de l'impôt BIC et la patente au titre de l'année fiscale en cours. Ce document est renouvelé l'année suivante, si l'entreprise n'a pas terminé son investissement. En effet, comme son nom l'indique, l'attestation de suspension exonère l'entreprise du paiement de l'impôt BIC et de la patente fiscaux pendant la phase de réalisation de ses investissements dont

C'est dans cette dynamique de réformes que l'Etat de Côte d'Ivoire a adopté en 2012, un nouveau Code des Investissements qui offre de multiples avantages fiscaux aux investisseurs. Ce document trouve ses fondements légaux dans l'ordonnance N° 2012-487 du 7 juin 2012, portant Code des Investissements et le Décret d'Application du Code des Investissements N° 2012-1123 du 30 novembre 2012.

Les avantages sont repartis en deux régimes :

- Le régime de la déclaration
- Le régime de l'Agrément

Objectif

Le Code des Investissements fixe les conditions, avantages et règles générales applicables aux investissements directs, nationaux et étrangers, réalisés en Côte d'Ivoire.

Il a pour objectif de favoriser et de promouvoir les investissements productifs, les investissements verts et socialement responsables en Côte d'Ivoire ; et d'encourager la création et le développement des activités orientées notamment vers :

- la transformation des matières premières locales ;
- la création d'emplois durables et décents ;
- la production de biens compétitifs pour le marché intérieur et l'exportation ;
- la technologie, la recherche et l'innovation ;
- la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de la vie ;
- l'amélioration de la qualité des produits ;
- l'entrepreneuriat agricole ;
- la sécurité alimentaire ;
- les filières agro-industrielles ;
- la promotion économique régionale ;
- les grands projets d'infrastructures ;
- le développement touristique et l'hôtellerie ;
- l'artisanat ;
- les activités agro-sylvopastorales ;
- tous projets éducatifs ;
- l'habitat social ;
- les filières vertes dans le cadre de l'investissement vert.



M. Hermann N'GUETTA
Chef de Service Code des Investissements

la durée maximale est de deux (02) ans maximum. Toutefois, charge est portée à l'entreprise de faire régulièrement ses déclarations pendant cette phase d'investissement.

Une fois l'investissement achevé, l'entreprise invite le CEPICI, par courrier, à procéder au constat des investissements réalisés. Un rapport de visite est alors rédigé et transmis à la Direction Générale des Impôts, qui l'entérine, en cas d'avis favorable, par une Décision de mise en exploitation de la société. C'est ce document qui permet à l'entreprise de démarrer ses activités et qui précise les exonérations fiscales dont elle bénéficie.

Avantages du Régime de la Déclaration

« Le Régime de la Déclaration offre d'importants avantages fiscaux », a fait remarquer M. N'GUETTA. En effet, grâce à ce régime, l'entreprise qui débute ses activités, bénéficie d'exonérations totales sur les impôts BIC, Patente et d'une exonération partielle de l'impôt ITS (impôt traitements et salaires) sur une période déterminée, fonction de la zone de réalisation de l'investissement (5 à 15 ans). Pour les deux dernières années, l'exonération est partielle au niveau de l'impôt BIC et de la Patente.

En effet, pour favoriser un développement harmonieux du territoire national, le Code des Investissements a subdivisé le pays en trois zones : A, B, C.

Ainsi, la Zone A correspond à la région d'Abidjan et sa périphérie, la Zone B concerne les villes de plus de 60.000 habitants et la Zone C regroupe les localités de moins de 60.000 habitants.

Les durées des exonérations fiscales dans ces différentes zones sont déterminées comme suit :

- **Zone A** : 5 ans pour les Grandes Entreprises et 7 ans pour les PME ;
- **Zone B** : 8 ans pour les Grandes Entreprises et 11 ans pour les PME ;
- **Zone C** : 15 ans pour toutes entreprises.

N.B : une **Petite et Moyenne Entreprise (PME)** est une entreprise qui emploie moins de deux cent personnes et dont le chiffre d'affaires est inférieur à un milliard (cf Dispositions générales alinéa (n) de l'ordonnance n°2012-487 du 7 juin 2012 portant code des investissements).

Il fait noter aussi que pour bénéficier de ce régime, l'entreprise doit être nouvellement créée et soumise (à sa création) à un des régimes du réel d'imposition : le réel normal d'imposition et le réel simplifié d'imposition et non l'impôt synthétique.

Le Service d'Agrément au Code des Investissements invite tous les créateurs de PME à solliciter ce régime qui permet à leur entreprise d'avoir une assise financière avant de faire face à toutes les charges fiscales.

Cette mesure prise par le Gouvernement ivoirien répond aux soucis de faire baisser la pression fiscale, favoriser l'éclosion d'un esprit entrepreneurial et solidifier le tissu des petites et moyennes entreprises dans notre pays. C'est à ce prix que l'emploi et la richesse seront créés pour conduire la Côte d'Ivoire à l'émergence.

Dans le prochain numéro, nous mettrons en lumière le Régime d'Agrément du Code des Investissements qui est destiné aux grandes entreprises.

SECTEUR PRIVE :

Lancement officiel des activités du JEI, faîtière des jeunes entreprises



L'organisation des Jeunes Entreprises Innovantes de Côte d'Ivoire (JEI), a lancé officiellement ses activités le 30 janvier 2015 à Abidjan pour porter la voix des jeunes entreprises dans les instances de décision.

Les entreprises regroupées au sein de cette structures se donnent pour mission de lutter solidairement contre la «mortalité» des jeunes entreprises en assurant aux sociétés de moins de huit années d'existence, un filet de sécurité qui prenne en compte leurs caractéristiques réelles.

Pour le premier président du JEI, M. Serges DJIBRE, la mise en place de cette faîtière, vise à permettre aux jeunes entreprises de survivre dans ce nouveau contexte mondial en pleine mutation.

C'est pourquoi, il a appelé les jeunes entrepreneurs en particulier, à adhérer massivement à cette initiative pour va leur assurer des accompagnements multiformes garantissant le développement de leurs activités.

Le Directeur Général Adjoint du CEPICI, Mme Solange AMICHIA, a salué cette initiative qui tend à « promouvoir l'esprit entrepreneurial au sein de la population en général, en particulier au sein de la jeunesse en Côte d'Ivoire ».

Pour Mme AMICHIA, « les PME/PMI créées vont non seulement contribuer activement à la lutte contre les inégalités sociales, mais également seront considérées comme des piliers centraux les plus représentatifs du processus de développement ».

Elle a saisi l'occasion pour inviter les jeunes à s'insérer dans les programmes porteurs de croissance et intégrateurs de solutions dans tous les secteurs de l'économie notamment

l'agriculture, l'énergie, les mines, les infrastructures, etc.

La présidente d'honneur du JEI, Mme DOUKOURE Sehinabou Yolande, par ailleurs présidente de l'Ordre National des Architectes, a pour sa part, appelé l'Etat, à faciliter en matières fiscales, l'émergence de ces jeunes entreprises.

Le Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République, M. Thierry TANOAH a reconnu que le JEI est « une initiative à soutenir » dans la mesure où l'entrepreneuriat nécessite suffisamment de courage.

Tout en saluant la mise en place du JEI, le Ministre TANOAH a confirmé la volonté des autorités ivoiriennes de mettre en place un environnement propice au développement des activités économiques. « Vous aurez une bonne écoute au sein du Gouvernement pour vous soutenir » a-t-il rassuré les responsables du JEI. Cette organisation a la particularité de regrouper des entreprises certes jeunes, mais qui font preuve d'innovation dans leur process soit dans le secteur d'activité, soit dans le management ou encore dans les ressources utilisées. Elle compte 63 membres issus de 17 secteurs d'activités

INVESTISSEMENT :

Des Hollandais explorent les opportunités d'affaires en Côte d'Ivoire



Des hommes d'affaires hollandais ont mené du 9 au 11 février 2015, une mission économique en Côte d'Ivoire pour explorer les opportunités d'investissement dont regorge le pays.

Ce sont 30 opérateurs économiques essentiellement engagés dans l'industrie maritime et dans le secteur du cacao qui ont effectué le déplacement d'Abidjan pour se rendre compte des multiples potentialités de la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre qu'une rencontre entre le CEPICI et cette délégation conduite par l'ambassadeur de la Hollande au Ghana, SEM Hans Docter, s'est tenue au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire le 9 février.

Il s'est agit à cette occasion pour le Directeur de l'Attraction des Investissements (DAI) du CEPICI, M. Ahmed Diomandé de présenter toute la palette des ressources économiques de la Côte d'Ivoire pour mieux guider ces potentiels investisseurs dans leurs projets d'investissement.

Cela, dans la mesure où cette mission économique a pour but de nouer des partenariats à long terme avec les principaux acteurs des secteurs maritime, de la logistique et du cacao.

En tant que porte d'entrée des investisseurs en Côte d'Ivoire, le CEPICI par l'entregent de son Directeur de l'Attraction des Investissements, a égrené tout ce qui fait de la Côte d'Ivoire, « le marché le plus émergent en Afrique » et qui se positionne comme le marché de l'avenir en raison de ses ressources naturelles, de ses infrastructures, de sa position stratégique,

de son leadership sous régional, de sa force économique et aussi et surtout de ses atouts sociaux et politiques notamment la stabilité de la vie politique et le meilleur niveau de l'indice de sécurité.

Pour les Hollandais, la croissance économique développée par les pays africains mérite d'être soutenue et cela grâce à leur expertise.

Au cours de cette visite, une représentation économique de l'Ambassade des Pays Bas au Ghana a été ouverte en Côte d'Ivoire. Cette Mission Economique à Abidjan permettra donc de renforcer le partenariat économique entre les deux nations.

Enthousiasmé par l'accueil du CEPICI, l'Ambassadeur Docter a offert au nom de ses compatriotes, un ballon de football de couleur orange au lendemain du sacre des Eléphants de Côte d'Ivoire à la 30^e édition de la CAN en Guinée Equatoriale. Sur cette balle, est inscrite « Côte d'Ivoire – Hollande, avancer ensemble » donnant une idée de la parfaite coopération qui prévaut et continuera de l'être entre la Côte d'Ivoire et les Pays Bas.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Le DG du CEPICI démontre l'importance des investisseurs ivoiriens



Le Directeur Général du CEPICI, M. Emmanuel ESSIS a animé une conférence le 31 janvier 2015, à l'occasion de la cinquième édition des « Matinales de l'ESCA », au cours de laquelle, il a démontré la place de choix qui est accordée par le Gouvernement ivoirien aux investisseurs privés nationaux dans le processus de développement économique de la Côte d'Ivoire.

Devant les anciens et actuels étudiants de l'Ecole supérieure de Commerce et d'Administration d'Entreprise (ESCAE, école de l'INP-HB), M. ESSIS, lui-même ancien ESCA de la promotion 1983, a souligné la volonté des autorités ivoiriennes de faire du secteur privé, le moteur de la croissance économique du pays.

A cet effet, les dispositifs mis en place pour faciliter pour les investissements sont autant valables pour les opérateurs économiques nationaux qu'étrangers.

« Que les Ivoiriens s'intéressent à l'investissement privé. Le Code des Investissements n'a pas été fait seulement pour les étrangers » a précisé le premier responsable de l'agence de promotion des investissements de la Côte d'Ivoire.

Le CEPICI a été mis en place pour accompagner tous les opérateurs. Celui qui vient avec ses dossiers bénéficiera de nos services. Même, les investissements à partir d'un million de F CFA peuvent être agréés au code des investissements.

Il a encouragé encore une fois, les Ivoiriens à entreprendre ; car « l'entrepreneuriat contribuera à la réduction de la pauvreté dans notre pays et lui assurera un développement économique et social durable et inclusif ».

Prenant part à cette rencontre, le Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République, le Ministre Thierry TANOAH a confirmé l'engagement de l'Etat à rendre l'environnement des affaires plus attractif et propice à l'investissement privé, tout en invitant les populations à adopter une culture

entrepreneuriale et développer des valeurs de bonne gouvernance pour assurer une pérennité des entreprises.

Sur la question de financement des PME, le Ministre TANOAH a annoncé qu'à la demande du Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, des mesures seront prises très bientôt par les banques et établissements financiers pour apporter des solutions idoines à cette problématique qui freine quelque peu l'entrepreneuriat et l'émergence d'un tissu solide de PME.

Après plus d'une heure d'échanges francs entre l'élite ivoirienne et les autorités autour du thème du jour « Développement économique de la Côte d'Ivoire: quelle place pour l'investissement privé ivoirien ? », Emmanuel ESSIS a martelé que l'entrepreneuriat privé national devrait être au rendez-vous du développement économique du pays.

Avant de clore son intervention, le Directeur Général du CEPICI n'a pas manqué de relever les performances réalisées pour l'amélioration de l'environnement des affaires qui ont valu à la Côte d'Ivoire d'être classée deux fois de suite par les 10 pays les plus réformateurs au monde par le Rapport Doing Business de la Banque Mondiale. Il a également rappelé le projet phare du CEPICI au titre de l'année 2015 qui est de parvenir à la création des entreprises online.

Les Matinales de l'ESCA sont un espace d'échanges organisé par l'organisation Senior ESCA, pour faire des contributions aux réflexions qui sont menées pour le développement de la Côte d'Ivoire, rappelle-t-on.

SIGNATURE DE CONVENTION D'ACCORD

entre le CEPICI et Wande Group pour la construction d'une ville industrielle

Le Directeur Général du CEPICI, M. Emmanuel ESSIS et le président du groupe chinois, WANDE Investment Group, M. WANG Yue Gong, ont paraphé ce vendredi, 30 janvier 2014 à Abidjan, un protocole portant sur l'intention d'investissement de 5 à 10 milliards USD pour la création d'une ville industrielle en Côte d'Ivoire.

Ce projet a déjà l'assentiment des autorités ivoiriennes qui font davantage d'efforts pour rendre la Côte d'Ivoire plus attractive. Cette convention d'accord prévoit la construction d'une ville sur un espace de 10 km². Sur cet espace, sera construite une zone résidentielle et l'autre partie sera aménagée pour l'installation des usines.

Cet investissement estimé entre 5 et 10 milliards USD soit 2.500 à 5.000 milliards F CFA doit pouvoir générer plus de 30.000 emplois directs. Les deux parties ont exprimé leur satisfaction et leurs espoirs quant à la réussite de ce projet dont le coût vaut le budget annuel de l'Etat de Côte d'Ivoire.

« Nous développons des projets dans certains pays de l'Afrique, mais jamais un projet de cette taille... c'est la première fois que nous le faisons parce que l'accueil et la célérité avec lesquels les dossiers sont traités nous ont convaincus » a fait remarquer M. Wang qui a émis le vœu de voir le démarrage des travaux de la première industrie dès Mai 2015 sur le site qui sera accordé. Les travaux devraient durer entre 8 et 10 années.

Le Directeur Général du CEPICI qui s'est réjoui de ce que l'amélioration du cadre des affaires attire des investisseurs de cette taille, a recommandé la zone de San-pédro (Sud-Ouest du pays) pour bâtir cette nouvelle ville en question.

Il faut noter qu'une fois réalisé, le projet va contribuer à hauteur de 3,5 milliards USD au PIB de la Côte d'Ivoire. Environ 150 entreprises publiques et privées chinoises soutiennent le projet dont le leader est WANDE Group.

La signature de cette convention s'est déroulée sous le regard bienveillant de l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Chine, M. DOSSO Adama et du président de conseil d'administration de l'Afriland First Bank en Côte d'Ivoire, M. Guy M'Bengue.

Il faut aussi souligner que cet investissement rentre dans le cadre de l'appel du Président chinois, SEM XI Jinping à ses compatriotes d'investir à l'étranger parce que « le marché chinois est saturé ».

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES :

Le CEPICI informe les répondants Doing Business de l'actualité des réformes



Le CEPICI a informé les répondants aux questionnaires sur le Doing Business, des réformes réalisées et en cours de réalisation, à l'occasion d'un atelier organisé le 5 février à Abidjan.

La rencontre a mobilisé les acteurs impliqués dans le processus d'évaluation de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire. Il s'agissait à cette occasion, selon le Directeur Général du CEPICI, M. Emmanuel ESSIS de donner les informations sur ce qui est fait en termes de réformes afin qu'ils puissent mieux répondre aux questionnaires sur le Doing Business qui leur sera soumis par le Groupe de la Banque Mondiale.

C'est donc à cet exercice que s'est livrée le Chef du Service Environnement des Affaires du CEPICI, Mlle Ramatou FALL qui, dans sa démarche pédagogique, a planté le décor en présentant les réformes déjà réalisées au titre du cycle Doing Business 2015 qui ont permis à la Côte d'Ivoire d'arracher 20 places et de se maintenir dans le Top ten des économies ayant réalisé le plus de réformes.

Forte de ces acquis, la Côte d'Ivoire se doit de maintenir le cap en réalisant encore plus de réformes pour gagner des places et atteindre éventuellement son objectif de figurer parmi les 100 meilleurs pays au classement Doing Business.

A cet effet, une matrice de projets de réformes a été élaborée et comporte 37 réformes réparties sur les dix indicateurs. De cet agenda, se dégagent 25 réformes prioritaires couvrant neuf indicateurs qui doivent être réalisées au plus tard le 31 Mai 2015 pour être pris en compte dans le rapport Doing Business 2016.

Parmi ces projets de réformes, l'on note en outre la réduction des délais de création d'entreprise au Guichet Unique du CEPICI à 24 heures selon les normes de la Banque Mondiale, la mise en place de l'identifiant Unique du Registre des Sociétés ainsi que la configuration de la plate-forme de Création d'entreprise en ligne.

Une autre réforme vise la restructuration du Guichet Unique du Foncier et de l'Habitat en vue du regroupement de tous les acteurs impliqués dans la délivrance du permis de construire en un seul lieu, à savoir le Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme, la CIE, SODECLI, l'Office National de la Protection Civile.

Ramatou Fall a également fait mentionner le projet de réforme consistant à réduire non seulement les procédures et délais de raccordement à l'électricité, mais aussi la réduction des coûts de 20 à 17 millions de F CFA.

LA CÔTE D'IVOIRE SE HISSE À LA 147^{ÈME} PLACE

Une autre importante réforme que le Gouvernement ivoirien doit réaliser, selon le CEPICI, est la dématérialisation de la déclaration des Impôts, taxes et cotisations sociales.

La mise en œuvre de ces réformes va d'une part, permettre au pays de progresser dans le rapport Doing Business, et d'autre part, contribuer à l'amélioration significative du cadre des affaires en le rendant davantage incitatif et propice au développement des activités du secteur privé.



Après son exposé, des échanges ont suivi entre les dirigeants du CEPICI et l'assistance pour mieux comprendre ce qui est fait et ce qui est prévu de faire de sorte qu'ils donnent des réponses objectives aux questions posées par les experts du groupe de la Banque Mondiale. Avant de clore la séance d'information et de sensibilisation, le CEPICI a réitéré sa disponibilité à l'égard des répondants Doing Business pour plancher sur toutes leurs préoccupations.

Signalons que c'est depuis 2012 que la Côte d'Ivoire a décidé de faire évaluer son climat des affaires par la Banque Mondiale. Cette année-là, l'économie ivoirienne a été classée 177^e sur les 189 pays. Et depuis lors, les actions se multiplient pour améliorer l'environnement des affaires. L'une des résultantes de ces réformes est la création du Guichet Unique des Formalités d'Entreprises au CEPICI. Deux ans après ce rapport, la Côte d'Ivoire se hisse à la 147^e place dans ce même rapport Doing Business et se positionne deux fois de suite sur le short-list des 10 meilleurs pays réformateurs au monde.

MARCHE VERS L'ÉMERGENCE :

Le Premier Ministre Duncan dresse le bilan à mi-parcours



Le Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, SEM Daniel KABLAN DUNCAN a dressé le bilan à mi-parcours de la marche de la Côte d'Ivoire vers l'émergence, au cours d'une conférence de presse animée le 29 janvier 2015 à Abidjan.

Le Chef du Gouvernement ivoirien a, à cette occasion, passé en revue tous les aspects de la vie socioéconomique et politique de la nation en faisant noter d'importants progrès enregistrés qui permettent de croire en la réalisation de la vision du chef de l'Etat qui est de faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent à l'horizon 2020.

« En trois ans, l'indice de sécurité national est passé de 3,8 en 2012 à 1,8 en décembre 2014 » a relevé M. Kablan Duncan. Pour lui, ce niveau de sécurité est un gage de stabilité et prometteur en matière d'attraction des investisseurs.

Cette normalité en cours dans le pays favorise le retour des institutions et entreprises à Abidjan. Il s'agit entre autre notamment de la Banque Africaine de Développement (BAD), d'Exxon Mobbille, General Electric, etc.

Le processus de réconciliation est en marche en Côte d'Ivoire, en témoigne la remise du rapport de la CDVR au Président de la République. Un fonds de 10 milliards de F CFA pour l'indemnisation des victimes de guerre sera mis en place en 2015.

La cohésion nationale se traduit également par la stabilité politique à travers différentes actions de décrispation progressive de la vie politique.

Il a poursuivi son exposé en indiquant que l'amélioration du climat des affaires a permis la mobilisation d'investissements nationaux et étrangers assez important. Dans cet élan, il a déclaré officiellement que le CEPICI a créé 6487 entreprises en Côte d'Ivoire. Ce qui donne un total de 9.262 entreprises enregistrées depuis 2011 par le Centre.

En outre, des réformes opérées pour l'amélioration de l'environnement des affaires ont permis également à la Côte d'Ivoire de gagner 30 points dans le classement Doing Business de la Banque Mondiale, passant ainsi de 177^e sur 189 pays en 2012 à 147^e en 2014. En termes de lauriers dus à ces performances, la Côte d'Ivoire a aussi décroché en décembre 2014, le prix du Meilleur pays en matières dans le secteur des mines au forum « Mines and Money ».

6.487

Entreprises créées

Daniel Kablan Duncan a fait aussi noter que le pays a été jugé éligible au programme Threshold du Millenium Challenge Corporation (MCC). «Notre pays a maintenu son statut de pays conforme à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives(ITIE) obtenu en mai 2013 et devrait être éligible dès 2015

à l'initiative internationale Open Government Partnership (OGP) », a ajouté le Chef du Gouvernement.

Devant les médias, les associations professionnelles, le Premier Ministre a rassuré les populations ivoiriennes sur la réalité de la vision du Président ivoirien, SEM Alassane OUATTARA et la volonté politique du Gouvernement à mettre tout en œuvre pour l'atteinte de l'objectif d'émergence.

Même si certains pensent à l'utopie, les autorités ivoiriennes, quant à elles sont déterminées à hisser ce pays à une place importante dans le monde. Cela grâce aux chantiers en cours et à venir qui favoriseront à terme l'amélioration des conditions de vie des populations.



« Ce pays va aller à vers l'émergence, il sera émergent » a-t-il conclu à sa quatrième conférence de presse tenue sous le thème « Croissance, développement économique, social et humain : voie royale vers l'émergence ».

OCTROI
DES AVANTAGES
DU CODE DES
INVESTISSEMENTS

DEVELOPPEMENT DE
PARTENARIATS D'AFFAIRES

FORMALITES
DE CREATION
D'ENTREPRISES
EN MOINS DE 24H



Voyou

LES EXPERTS DU CEPICI

vous assistent
dans vos affaires

Contactez le CEPICI au **(225) 20 31 14 00** ou sur www.cepici.gouv.ci

Avenue Abdoulaye Fadiga, 16^{ème} Etage, immeuble Belle Rive - Plateau

 CEPICI Officiel

 @Cepici_RCI

 CEPICI-TV

CEPICI 
CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE

